



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD  
**Bundesamt für Berufsbildung und Technologie BBT**  
Berufsbildung

# Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP)



## Rapport annuel 2011

## **Contact**

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

Centre de prestations Formation professionnelle

Secteur Questions de fond et politique

Effingerstrasse 27

3003 Berne

Tél. 031 322 57 17

[berufsbildung@bbt.admin.ch](mailto:berufsbildung@bbt.admin.ch)

[www.bbt.admin.ch](http://www.bbt.admin.ch)

## **Table des matières**

<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>1 Axes prioritaires de la CFFP en 2011 .....</b>	<b>5</b>
1.1 Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).....	5
1.2 Formation professionnelle supérieure .....	6
1.3 Financement de la formation professionnelle.....	7
1.4 Formation professionnelle et relations internationales .....	8
<b>2 Mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle .....</b>	<b>9</b>
2.1 Formation professionnelle initiale .....	9
2.2 Formation professionnelle supérieure .....	10
2.3 Thèmes transversaux .....	11
<b>3 Innovations et projets .....</b>	<b>15</b>
3.1 Encouragement de projets .....	15
3.2 Recherche sur la formation professionnelle .....	16
<b>I. Membres de la CFFP (période administrative 2008 – 2011) .....</b>	<b>17</b>
<b>II. Tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle.....</b>	<b>18</b>
<b>III. Autres commissions fédérales œuvrant dans la formation professionnelle .....</b>	<b>18</b>
<b>IV. Aperçu des principales dispositions légales et des publications parues en 2011 .....</b>	<b>19</b>
<b>V. Interventions parlementaires 2011 .....</b>	<b>20</b>
<b>VI. Indicateurs de la formation professionnelle.....</b>	<b>22</b>
<b>VII. Marché des places d'apprentissage.....</b>	<b>24</b>
<b>VIII. Offres de places d'apprentissage et attributions.....</b>	<b>25</b>
<b>IX. Coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics .....</b>	<b>25</b>
<b>X. Baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale.....</b>	<b>26</b>

## Introduction

La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail s'engagent conjointement en faveur d'une formation professionnelle de grande qualité disposant d'une offre suffisante. La Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) joue un rôle important dans le cadre de ce partenariat sur la formation professionnelle. Elle épaulle l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) en tant qu'organe consultatif pour des questions relatives au développement et à la coordination de la formation professionnelle ainsi qu'à l'harmonisation avec la politique générale en matière de formation. Elle évalue des projets dédiés au développement de la formation professionnelle et des demandes de subventions en faveur de prestations particulières d'intérêt public dans la perspective d'une politique d'encouragement dotée d'une large assise.

Le présent rapport annuel offre une vue d'ensemble des thèmes et des projets qui ont été traités par la CFFP en 2011. Il s'agit notamment des axes prioritaires suivants :

- Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) : l'IFFP est le centre de compétences de la Confédération pour l'enseignement et la recherche dans les domaines de la formation professionnelle, de la pédagogie professionnelle et du développement professionnel. En tant qu'institut du degré tertiaire, il assure à l'échelle nationale une formation cohérente des enseignants des écoles professionnelles et des experts aux examens. Il veille en outre à établir le lien entre la recherche et la pratique. En 2011, la CFFP a mis en place une sous-commission chargée d'accompagner l'IFFP en ce qui concerne la présentation des comptes et les mandats de prestations. Cela permet d'avoir une discussion globale dans le cadre du partenariat sur la formation professionnelle et entraîne, en fin de compte, un renforcement de l'IFFP.
- Formation professionnelle supérieure : la formation professionnelle supérieure transmet, en restant proche de la pratique, des qualifications nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle exigeante englobant des responsabilités au niveau technique et en matière de gestion. La CFFP s'est notamment intéressée aux questions relatives au financement et au positionnement de la formation professionnelle supérieure.
- Financement de la formation professionnelle : le Masterplan Formation professionnelle formule les bases du financement de la formation professionnelle par les pouvoirs publics et définit les besoins financiers. C'est en s'appuyant sur ces éléments que le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI) est élaboré. La CFFP a accompagné la préparation du Masterplan et s'est penchée sur des questions fondamentales concernant le financement de la formation professionnelle.
- Formation professionnelle et relations internationales : l'internationalisation croissante de la formation place la Suisse devant un certain nombre de défis. Dans le domaine de la formation professionnelle, il s'agit notamment de mieux faire connaître à l'étranger les avantages d'un système orienté vers la pratique. La CFFP s'est employée à faire reconnaître la valeur des diplômes professionnels suisses au niveau international.

En plus de ces axes, la CFFP s'est penchée sur les thèmes du développement du marché des places d'apprentissage, de l'intégration des jeunes dans le monde du travail et des réformes en rapport avec la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), réformes dont font par exemple partie la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée/employé de commerce CFC et le plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP). Enfin, elle a évalué des projets de développement de la formation professionnelle et de développement de la qualité (art. 54 LFPr) ainsi que des demandes de subventions en faveur de prestations particulières d'intérêt public (art. 55 LFPr) et a émis des recommandations à l'intention de la Confédération.

# **1 Axes prioritaires de la CFFP en 2011**

## **1.1 Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)**

**L'IFFP joue un rôle important dans la mise en œuvre, à l'échelle nationale, d'innovations dans le domaine de la formation professionnelle. Il compte quatre domaines d'activités : formation des responsables de la formation professionnelle ; formations continues pour enseignants, directeurs d'écoles et experts aux examens ; accompagnement et mise en œuvre de réformes de professions à l'intention d'organisations du monde du travail ; recherche sur la formation professionnelle et développement de la formation professionnelle. En 2011, la CFFP a mis en place une sous-commission chargée d'accompagner l'IFFP en ce qui concerne la présentation des comptes et les mandats de prestations. Il en résulte une approche globale dans le cadre du partenariat sur la formation professionnelle et, en fin de compte, un renforcement de l'IFFP.**

Au cours de l'année sous revue, la CFFP a discuté le projet de rapport d'évaluation 2008 – 2011 de l'IFFP. Elle prendra position sur le rapport définitif en 2012 à l'intention du Conseil fédéral.

En dehors d'une filière de formation, dont la procédure de reconnaissance n'est pas encore terminée, toutes les filières de l'IFFP ont entre-temps été reconnues. Les ressources financières se sont restreintes en raison de l'évolution du nombre d'étudiants. L'IFFP fait en outre face à une concurrence croissante, car de plus en plus d'institutions cantonales proposent également des offres de formation dans le domaine de la pédagogie professionnelle. La grande proximité avec la pratique et la dimension nationale de l'offre sont soulignées comme des points forts de l'IFFP. Toutefois, on relève également que les divergences qui existent entre les modalités de subventionnement de la Confédération et des cantons rendent difficile la situation du marché.

Les défis sur les plans de l'organisation et du contenu et les conséquences financières de la hausse du nombre d'étudiants ont été mentionnés dans le mandat de prestations 2012 de l'IFFP. Ce mandat est limité à un an, comme le message FRI 2012, afin de permettre une meilleure harmonisation des messages financiers pluriannuels avec le programme de la législature.

En 2012, la CFFP continuera à se pencher sur les questions du champ d'activités et du financement de l'IFFP en vue du mandat de prestations 2013 – 2016. Il s'agira également de clarifier, d'une part, quelles sont les conditions requises pour l'accréditation d'une filière de formation et, d'autre part, si les hautes écoles pédagogiques ne devraient pas se concentrer sur la formation des enseignants de l'école obligatoire, et ce, en vue d'un renforcement de la formation professionnelle. Les objectifs stratégiques 2013 – 2016 de l'IFFP englobent en outre l'amélioration permanente de la qualité des produits déjà en place et une meilleure harmonisation des quatre domaines d'activités (formation des responsables de la formation professionnelle ; formations continues pour enseignants, directeurs d'écoles et experts aux examens ; accompagnement et mise en œuvre de réformes de professions à l'intention d'organisations du monde du travail ; recherche sur la formation professionnelle et développement de la formation professionnelle). Divers indicateurs permettent de contrôler la qualité de manière objective et de vérifier l'atteinte des objectifs.

## 1.2 Formation professionnelle supérieure

**La formation professionnelle supérieure permet dans une large mesure de répondre aux exigences croissantes du monde du travail en matière de qualifications. Avec environ 28 000 diplômes par an, elle apporte une contribution essentielle à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée au degré tertiaire. Le financement de la formation professionnelle supérieure constituait un thème central abordé par la CFFP au cours de l'année sous revue.**

La formation professionnelle supérieure a connu un développement considérable depuis 2004 en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle LFPr. Suite à son intégration dans le système de formation, ce domaine, qui correspondait auparavant au domaine peu précis du perfectionnement professionnel, a été clairement défini. L'intégration des domaines de la santé et du social, ainsi que de l'agriculture et de l'économie forestière a également constitué un véritable élargissement.

Au vu de la mondialisation, le positionnement international de la formation professionnelle supérieure ainsi que la reconnaissance et la transparence des titres dans le contexte international sont des questions de plus en plus actuelles.

En janvier 2011, les responsables du partenariat sur la formation professionnelle ont reconnu d'un commun accord la nécessité de renforcer la formation professionnelle supérieure. En ce qui concerne le financement futur de celle-ci, ils ont convenu de procéder par étapes :

- Dans le cadre de l'encouragement de projets, l'OFFT a renforcé son soutien aux organisations du monde du travail lors de la révision d'examens fédéraux existants et du développement de nouveaux examens.
- Depuis 2011, la Confédération prend en charge 25 % (maximum légal) des coûts des examens fédéraux, ce qui permettra de baisser les taxes d'examens. Une augmentation à moyen terme de la part fédérale à 60 – 80 % fait l'objet de discussions. Cela nécessiterait une révision partielle de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr).
- L'accord intercantonal sur le financement des écoles supérieures constitue une autre mesure visant à renforcer la formation professionnelle supérieure. Le projet d'accord sera probablement soumis à l'assemblée plénière de la CDIP en mars 2012. Cet accord contribue à la consolidation de la coordination à l'échelle nationale et améliore la libre circulation des étudiants.
- Des directives concernant l'octroi de subventions fédérales pour l'organisation de filières de formation des écoles supérieures selon l'art. 56 LFPr seront édictées en 2012. Elles permettront d'améliorer la sécurité juridique des prestataires de telles filières et de réduire la charge financière des étudiants.
- La Confédération et les partenaires de la formation professionnelle mettent tout en œuvre pour augmenter la transparence des coûts de manière générale dans le domaine de la formation professionnelle supérieure. Ils ont attribué des mandats d'études en ce sens. Par ailleurs, une analyse approfondie du système de financement actuel a été commandée à l'échelle fédérale.

Selon les relevés de l'OFFT, la Confédération et les cantons ont dépensé en 2010 environ 452 millions de francs pour la formation professionnelle supérieure, dont 320 millions pour les filières de formation des écoles supérieures et 132 millions pour le subventionnement des cours préparatoires aux examens fédéraux et pour la formation continue à des fins professionnelles.

### 1.3 Financement de la formation professionnelle

**Le Masterplan Formation professionnelle présente les principaux fondements du financement de la formation professionnelle par les pouvoirs publics ainsi que les besoins financiers. Il indique en outre, sous l'angle de la formation professionnelle, les bases de développement servant au financement du domaine FRI.**

Le Masterplan Formation professionnelle a été élaboré en 2011 dans le cadre d'un groupe de travail constitué par des représentants des partenaires de la formation professionnelle. Au cours des années à venir, le financement de cette dernière sera influencé principalement par quatre facteurs :

- *Evolution démographique* : l'Office fédéral de la statistique (OFS) prévoit jusqu'en 2019 un recul de 6 à 7,5 % du nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale par rapport à 2008. La baisse des coûts ne sera pas linéaire, car le nombre de classes ne peut varier d'autant (coûts discontinus).
- *Diplôme postobligatoire pour tous* : l'objectif de la Confédération et des cantons est de faire passer, d'ici à 2020, à 95 % la proportion de jeunes de 25 ans titulaires d'un diplôme du degré secondaire II. Le recensement des jeunes sans diplôme postobligatoire engendre certes des coûts disproportionnés. Mais l'augmentation du taux de diplômes au degré secondaire II constitue un élément important non seulement pour l'intégration sociale et économique, mais également pour la prévention de la pauvreté.
- *Renforcement de la formation professionnelle supérieure* : la Confédération augmentera ses subventions aux écoles supérieures gérées par un organe responsable privé. Elle participe en outre depuis 2011 aux coûts des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs à hauteur de 25 %.
- *Augmentation de la participation de la Confédération* : l'augmentation des fonds fédéraux alloués à la formation professionnelle décidée par le Parlement permettra d'atteindre en 2012 la valeur indicative de 25 % fixée par la loi pour la participation de la Confédération aux dépenses publiques en matière de formation.

Les dépenses affectées par les pouvoirs publics à la formation professionnelle ont augmenté en moyenne de 3,2 % par an entre 2004 et 2010. La Confédération et les cantons ont consacré 3,439 milliards de francs à la formation professionnelle en 2010.

Cette même année, les dépenses de la Confédération se montaient à 690 millions de francs, ce qui correspond à 20 % des dépenses totales des pouvoirs publics. En 2004, la participation de la Confédération représentait encore 16 % (463 millions de francs). L'augmentation du crédit-cadre destiné à la formation professionnelle décidée par les Chambres fédérales en décembre 2011 permettra d'atteindre la valeur indicative légale de 25 % en 2012. Il s'agira dans une prochaine étape de stabiliser les contributions fédérales versées aux cantons pour la formation professionnelle à leur niveau de 2012 et éventuellement de les adapter au renchérissement. Toutefois, il est encore difficile de prévoir quelle sera l'influence de la baisse du nombre de jeunes en fin de scolarité obligatoire, de la hausse des coûts d'intégration et de la demande en matière de formation professionnelle supérieure sur les coûts globaux de la formation professionnelle.

## 1.4 Formation professionnelle et relations internationales

**L'internationalisation de la formation se poursuit. Dans ce contexte, faire connaître à l'étranger les qualités du système suisse de formation orienté vers la pratique revêt une importance capitale. La CFFP soutient les efforts engagés par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail en ce sens.**

Afin d'analyser la performance du système suisse de formation professionnelle, l'importance de celle-ci pour l'économie et les besoins des entreprises actives au niveau international, l'OFFT a commandé l'étude intitulée « La formation professionnelle – un facteur en faveur de la place économique et de la compétitivité de la Suisse ». Des entreprises multinationales et des experts allemands, anglais et suisses de la formation professionnelle ont été interrogés dans ce cadre. Les conclusions tirées serviront de base à des réflexions stratégiques ultérieures et à l'élaboration de mesures en faveur du positionnement de la formation professionnelle suisse à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Comme le montre l'étude, la formation professionnelle est un élément important pour la compétitivité d'un pays. En outre, les entreprises prennent en compte la qualification professionnelle de la main-d'œuvre lors du choix de leur site d'implantation. Avec son système de formation professionnelle dual, orienté vers le marché du travail, la Suisse dispose d'un potentiel à exploiter. D'où la nécessité d'avoir pour objectif de mieux faire reconnaître les avantages de ce système tant au niveau national qu'international.

Les études comparatives de pays réalisées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), par exemple, vont dans le sens d'un renforcement du positionnement. La Suisse participe à l'étude « Skills beyond School » sur le thème de la formation professionnelle supérieure. Des experts de l'OCDE ont ainsi analysé le système suisse de formation professionnelle en 2011 en se rendant sur place pour rencontrer différents partenaires de la formation professionnelle. Le rapport final est attendu pour 2012. Il s'agit d'une suite de l'étude « Learning for Jobs » réalisée en 2009, dans laquelle l'OCDE souligne « l'engagement important de la part des employeurs au sein d'un partenariat qui a fait ses preuves » comme un point fort de la formation professionnelle en Suisse.

Dans le cadre du processus de Copenhague, l'OFFT élabore pour la Suisse un cadre national des certifications (NQF-CH). Celui-ci se réfère au cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, adopté par l'UE, et vise à rendre comparables les diplômes de la formation professionnelle sur le marché du travail européen. Le projet du NQF et de l'ordonnance qui donnera une assise juridique au NQF-CH ainsi qu'un modèle de supplément au diplôme feront l'objet d'une procédure d'audition au printemps 2012. L'entrée en vigueur est prévue pour 2013.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Suisse participe pleinement au programme-cadre européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (LLP), qui encourage la mobilité et la collaboration à tous les niveaux de formation et dans le domaine de la formation des adultes. Cette pleine participation permet à notre pays de siéger au sein de commissions et de groupes de travail européens traitant de la formation professionnelle, une présence qui est assurée conjointement par l'OFFT et par les partenaires de la formation professionnelle.

## **2 Mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle**

### **2.1 Formation professionnelle initiale**

**En 2011, la CFFP a continué à prêter une attention particulière à l'évolution du marché des places d'apprentissage et à l'impact des instruments mis en place pour soutenir l'intégration des jeunes dans le monde du travail. Dans le cadre de la mise en œuvre de la LFPr, la réforme de la formation commerciale initiale et le développement du plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP) occupaient une place centrale.**

#### **Situation sur le marché des places d'apprentissage**

Selon le baromètre des places d'apprentissage, la situation sur le marché des places d'apprentissage est globalement restée stable en 2011. L'offre de places était pour la première fois supérieure à la demande : en août 2011, 87 000 places avaient été attribuées (2010 : 83 000). Sur les 6500 places encore libres (2010 : 7000), les entreprises espéraient en pourvoir encore 2000. Au total 93 500 places d'apprentissage ont été proposées, soit 3500 de plus que l'année précédente.

147 000 jeunes étaient confrontés au choix d'une profession, un chiffre légèrement inférieur à celui de l'année précédente (2010 : 149 000). La majorité des jeunes déclarait avoir trouvé une solution alors que 4 % (2010 : 5 %) disaient être au chômage ou sans activité (cela correspond à environ 6000 jeunes contre 8000 en 2010).

72 500 jeunes ont entamé une formation professionnelle initiale (2010 : 73 500). Le nombre de ceux qui se trouvaient sur la « liste d'attente » a diminué à 17 500 (2010 : 20 500). Il s'agit de jeunes qui ont une place d'apprentissage en vue pour 2012 ou qui sont encore à la recherche d'une place pour cette même année.

Les mesures comme la promotion des places d'apprentissage, les réseaux d'entreprises formatrices, les programmes de coaching et de mentorat et le case management « Formation professionnelle » (CM FP) ont fait leurs preuves. Lors de la Conférence sur les places d'apprentissage 2011, les partenaires de la formation professionnelle ont décidé de maintenir ces instruments tels quels. Il est toutefois possible de les renforcer si cela s'avère nécessaire.

#### **Intégration**

La majorité des jeunes réussit à intégrer le monde professionnel sans recours à des mesures particulières. Quant à ceux qui ont besoin de soutien pour passer au degré secondaire II, il existe un ensemble d'instruments coordonné, régulièrement réexaminé et, le cas échéant, complété. Aux instruments que sont les offres transitoires, le coaching et le mentorat vient s'ajouter le CM FP, qui a entre-temps été introduit dans les cantons. Le développement et l'amélioration du CM FP se focalise en particulier sur les interfaces avec l'assurance-chômage, l'aide sociale et l'école obligatoire. L'institution d'organes de pilotage par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'économie (DFE) et la réorganisation de la collaboration interinstitutionnelle au niveau national a permis de mieux intégrer la formation professionnelle dans cette collaboration interinstitutionnelle. Le Conseil fédéral définira la suite de la procédure au cours du premier semestre de 2012 dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Outre les deux axes prioritaires que sont les prestations complémentaires pour les familles et l'amélioration de la collaboration entre l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité et l'aide sociale, il s'agira en premier lieu de mettre en place des mesures à court et à moyen terme dans les domaines de la formation et de l'intégration.

L'initiative du DFE visant à combattre la pénurie de personnel qualifié considère l'intégration des jeunes et des jeunes adultes comme un champ d'action central (cf. chap. 2.3). Outre le renforcement du CM FP, il est prévu d'analyser les parcours de formation et les parcours professionnels de jeunes, afin de mettre en évidence les facteurs qui favorisent l'entrée dans la formation professionnelle. Par

ailleurs, une étude se penchera sur le cas des jeunes bénéficiant de l'aide sociale et sur leur parcours et livrera des conclusions dans ce domaine.

## **Formation commerciale initiale**

La formation commerciale initiale joue un rôle économique important en Suisse. Avec environ 30 000 apprentis, elle constitue la formation professionnelle initiale la plus prisée et de loin. Suite à l'entrée en vigueur de la LFPr en 2004, l'ancien règlement d'examen d'employée/employé de commerce a été remplacé par la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée/employé de commerce CFC. La réforme a en outre permis l'introduction d'améliorations ciblées, comme la simplification et l'assouplissement de la formation en entreprise ainsi qu'une meilleure orientation des cours interentreprises vers les besoins des branches et des entreprises.

La nouvelle ordonnance a fait l'objet d'une procédure de consultation entre avril et juillet 2011 et elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La CFFP a accompagné les travaux de la réforme.

## **Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP)**

L'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr) de 2009 prévoit l'élaboration d'un plan d'études cadre soulignant les objectifs de la nouvelle LFPr en ce qui concerne l'attractivité de la formation professionnelle et la souplesse et la perméabilité de la formation, et remplaçant les quatre programmes d'études cadre actuels axés sur les orientations. Le plan d'études cadre doit en particulier renforcer les mathématiques et les sciences naturelles, définir la compatibilité au niveau international et encourager l'apprentissage tout au long de la vie.

Les travaux sur les plans d'études cadres spécifiques aux branches et sur les directives ont débuté fin 2010. La validation pédagogique externe s'est achevée à la fin du mois de septembre 2011. La procédure de consultation est prévue pour le printemps 2012 et l'objectif est que le nouveau plan d'études cadre entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ce sont en particulier les orientations, choisies en fonction des filières d'études des hautes écoles spécialisées (HES), qui ont donné lieu à des discussions au sein de la CFFP. Celle-ci considère par ailleurs la maturité professionnelle comme un instrument important pour attirer les jeunes performants vers la formation professionnelle. Elle suggère donc qu'un travail de communication soit effectué afin de faire connaître les possibilités et la perméabilité du système de formation professionnelle.

## **2.2 Formation professionnelle supérieure**

**Les développements de ces dernières années en matière de politique de formation ont eu pour conséquence une concurrence accrue entre les diplômes du domaine des hautes écoles et ceux de la formation professionnelle supérieure. La CFFP a examiné de près cette problématique des titres et notamment la question de la reconnaissance fédérale.**

### **Ordonnance sur les titres attribués par les hautes écoles spécialisées / études postdiplômes des écoles supérieures (ES)**

La réforme de Bologne a conduit à l'uniformisation des titres dans le domaine des hautes écoles (bachelor et master). Ces titres n'indiquent pas seulement le niveau de formation et le type de haute école, mais également les dénominations des filières d'études préparant à l'exercice d'une profession. Quant aux suppléments au diplôme, ils contiennent des informations complémentaires entre autres sur l'admission, les compétences ou les débouchés professionnels du titre décerné. Par ailleurs, les hautes écoles ont créé leurs propres diplômes de formation continue, qui se sont retrouvés en concurrence directe avec les diplômes de la formation professionnelle supérieure réglementés par l'Etat et axés sur le marché du travail.

Le Conseil fédéral a approuvé en juin 2011 le rapport « Titres bachelor et master et dénominations professionnelles » en réponse au postulat de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national « Ordonnance sur les titres attribués par les hautes écoles spécialisées ». Le rapport conclut qu'aucune mesure ne s'impose quant aux réglementations des HES relatives aux titres de bachelor et de master.

La situation est différente en ce qui concerne les diplômes de formation continue (MAS/EMBA) décernés par les HES. Selon le rapport, la reconnaissance fédérale dans ce domaine induit en erreur et crée la confusion. Etant donné que la Confédération ne vérifie plus le respect des conditions générales des offres depuis la révision partielle de 2005 de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES), une reconnaissance fédérale n'est pas considérée comme justifiée.

Le Conseil fédéral proposera une modification de la LHES en ce sens dans le message FRI 2013 à 2016. Le projet de loi fédérale sur la formation continue, qui a été envoyée en consultation en novembre 2011, prévoit la modification de la LFPr afin d'abroger également la reconnaissance fédérale des études postdiplômes proposées par les écoles supérieures (EPD ES). Du point de vue du système de formation, les études postdiplômes de la formation professionnelle supérieure font partie du domaine de la formation continue. De cette manière, l'ensemble de la formation non formelle sera traité de manière égale.

La CFFP a débattu des efforts allant dans le sens de l'abandon de la reconnaissance fédérale des offres de formation qui, d'un point de vue systémique, sont non formelles.

## 2.3 Thèmes transversaux

### Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié

**Afin de surmonter les difficultés à venir sur le plan démographique, la Suisse doit davantage se concentrer sur son propre potentiel de main-d'œuvre. Partant de ce constat, le DFE a lancé l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Cette initiative prévoit des mesures ciblées concernant le marché du travail et la politique de formation, mesures qui permettront d'utiliser les ressources disponibles et dont la CFFP observera la mise en œuvre.**

Compte tenu de la mobilité grandissante des individus également à l'échelle internationale, la main-d'œuvre qualifiée est très convoitée sur le marché du travail. Les entreprises ont de plus en plus de mal à trouver le personnel dont elles ont besoin à différents niveaux. Selon les scénarios démographiques de l'OFS, qui prévoient un recul du nombre de personnes actives à partir de 2020, ce problème devrait encore s'accentuer.

Le rapport en lien avec l'initiative du DFE<sup>1</sup> définit les sept champs d'action suivants en vue d'améliorer la situation de la main-d'œuvre qualifiée en Suisse :

- les jeunes non actifs et sans emploi doivent être intégrés dans une formation ou dans une activité professionnelle (objectif : amener 95 % des jeunes de 25 ans à obtenir un diplôme du degré secondaire II) ;
- les adultes non actifs sans diplôme de degré secondaire II doivent être intégrés dans la vie active et encouragés, dans la mesure du possible, à améliorer leur niveau de qualification parallèlement à leur activité professionnelle ;
- les adultes non actifs et les adultes actifs occupés à temps partiel titulaires d'au moins un diplôme du degré secondaire II doivent davantage participer à la vie active et se former afin d'acquérir des qualifications complémentaires ;

<sup>1</sup> Du personnel qualifié pour la Suisse – Une initiative du Département fédéral de l'économie, août 2011.

- les travailleurs âgés doivent avoir la possibilité d'exercer le plus longtemps possible une activité professionnelle ;
- la population déjà active doit acquérir des qualifications de manière continue pour répondre aux besoins des entreprises ;
- à titre de complément, l'immigration doit également être facilitée dans le but de combler les déficits de personnel qualifié ;
- un monitorage du personnel qualifié doit, au profit des principaux groupes d'utilisateurs et en fonction de leurs besoins, apporter plus de souplesse et de transparence aux marchés de la formation et du travail.

Le rapport a été approuvé en tant que base de travail en septembre lors d'une rencontre avec des représentants des cantons et des milieux économiques et scientifiques. La mise en œuvre des mesures est en cours. Un accent particulier est mis entre autres sur la loi fédérale sur la formation continue, la qualification supérieure en cours d'emploi, la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, le case management « Formation professionnelle » et les discussions exploratoires menées avec les cantons.

## **Masterplan Cleantech en Suisse**

**Le Masterplan Cleantech en Suisse a pour objectif de permettre à l'économie suisse de se positionner de manière optimale à l'échelle mondiale, d'ici à 2020, sur le marché en plein essor des énergies renouvelables et des produits et services efficaces sur le plan des ressources. Les cleantech constituent un pilier stratégique des politiques menées non seulement dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, mais aussi dans ceux de l'économie, de la science, de la formation et de l'innovation.**

Le Conseil fédéral a pris connaissance du Masterplan Cleantech en Suisse en septembre 2011 et a défini sa stratégie en matière d'efficacité des ressources et d'énergies renouvelables. Les mesures dans les domaines de la formation et de la recherche, comme l'optimisation du transfert de savoir et de technologie entre les hautes écoles et les entreprises, constituent la première priorité.

Le Masterplan Cleantech en Suisse est un instrument de coordination et de communication qui dépasse le cadre des autorités et des institutions. Outre les mesures de la Confédération, il contient des recommandations à l'intention des cantons et des milieux économiques et scientifiques indiquant comment la réalisation des objectifs de la stratégie fédérale peut être soutenue.

Le Masterplan a été élaboré par le DFE et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). La mise en œuvre se fera dans le cadre d'un groupe de travail composé de représentants des cantons et des services fédéraux concernés. L'institution d'un comité consultatif (Advisory Board) permettra d'avoir un dialogue avec les villes et les milieux économiques et scientifiques.

## **« Vivre la qualité »**

**L'art. 8 LFPr dispose, d'une part, que les prestataires de la formation professionnelle assurent le développement de la qualité et, d'autre part, que la Confédération encourage le développement de la qualité, établit des normes de qualité et en surveille le respect. Le projet « Vivre la qualité » a été lancé en 2010 pour travailler sur le processus de développement de la qualité et pour soutenir ce processus dans le cadre du partenariat sur la formation professionnelle. Différents cadres de dialogue donnent une visibilité aux activités existantes et nouvelles en lien avec la qualité.**

Le projet « Vivre la qualité » a été lancé lors de la journée des partenaires de la formation professionnelle 2011 à Morat. Par la suite, l'OFFT a élaboré une charte qui s'adresse à tous les acteurs de la

formation professionnelle, encourage la collaboration dans le cadre du partenariat sur la formation professionnelle et définit une vision commune de la qualité. La charte a reçu un accueil globalement favorable lors de la procédure de consultation. Les réserves émises concernaient en particulier le caractère obligatoire. L'objectif est d'adopter la charte remaniée lors de la journée des partenaires de la formation professionnelle 2012.

Le deuxième axe prioritaire du projet est le développement d'une carte des processus, afin de gagner une vue d'ensemble des instruments disponibles dans la formation professionnelle depuis la réforme de la LFPr. Cette vue d'ensemble ne se limitera pas aux instruments relatifs à la qualité et permettra d'évaluer, et le cas échéant d'optimiser, les différents instruments.

Un pool pratique et une newsletter en trois langues constituent deux autres éléments du projet « Vivre la qualité ». Le premier est une bourse aux idées où sont décrites, sous la forme de bonnes pratiques, des activités existantes et nouvelles en lien avec la qualité. Le second, la newsletter qui paraît quatre fois par an, informe sur l'avancement du projet « Vivre la qualité », propose des contributions scientifiques sur le thème de la qualité dans la formation professionnelle et présente des mesures et des activités concrètes issues de la pratique.

Au cours de l'année sous revue, la CFFP s'est informée régulièrement sur l'état du projet. En rapport avec la carte des processus, elle recommande qu'une discussion approfondie ait lieu lors de la journée des partenaires de la formation professionnelle 2012 sur les thèmes des bases de la formation, de la coopération entre les lieux de formation et de la surveillance. Les axes prioritaires pour 2012 devront être fixés en fonction des conclusions issues de ces discussions.

## Mobilité professionnelle

**La mobilité professionnelle constitue de plus en plus un facteur clé pour assurer l'employabilité des travailleurs et la compétitivité des entreprises. Lors de la Conférence sur les places d'apprentissage 2011 convoquée par le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Amman, la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail se sont mis d'accord de s'engager en faveur de l'augmentation de la mobilité professionnelle dans la formation professionnelle. Le programme-cadre européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (LLP), dont la CFFP suit la mise en œuvre, est un des axes prioritaires dans ce contexte.**

Les mesures décidées lors de la Conférence sur les places d'apprentissage 2011 concernant l'augmentation de la mobilité professionnelle contribuent au renforcement de la formation professionnelle. A court terme, la priorité est placée sur une meilleure information au sujet des offres existantes, sur la sensibilisation des apprentis, des entreprises et des écoles professionnelles et sur la création des conditions générales nécessaires. En outre, des plans comportant des objectifs précis, des mesures et des possibilités d'encouragement seront élaborés pour la Conférence sur les places d'apprentissage 2012 en vue d'augmenter de façon durable la mobilité professionnelle et de promouvoir l'enseignement des langues étrangères dans la formation professionnelle.

La pleine participation de la Suisse au programme-cadre européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (LLP) depuis 2011 permet aux acteurs suisses de la formation de lancer et de piloter des projets. La contribution de la Confédération s'élève à 14 à 16 millions de francs par an entre 2011 et 2013. Ces fonds peuvent être reversés à la Suisse par le biais des projets. La Fondation ch pour la collaboration confédérale est chargée de mettre en œuvre le programme. Début 2011, celle-ci a créé le Centre suisse de compétence pour les échanges et la mobilité, appelé GO, avec pour objectif de proposer un service global d'information et de conseil à l'intention des acteurs intéressés du domaine de la formation.

Dans la formation professionnelle, le sous-programme LLP « Leonardo da Vinci » offre la possibilité d'effectuer des stages en entreprises ou dans des institutions de formation (activités liées à la mobilité), d'engager des partenariats et de réaliser des projets d'innovation destinés à mettre en application de nouvelles connaissances ou à lancer des produits. Selon les dispositions de l'UE, au moins 55 %

des fonds réservés au programme Leonardo da Vinci dans un pays doivent être investis dans des projets liés à la mobilité. En ce qui concerne la Suisse, ce n'était pas le cas en 2011. Deux tiers des 3,3 millions d'euros disponibles ont été utilisés pour le transfert d'innovations. C'est pourquoi, en 2012, la Fondation ch mettra l'accent sur l'encouragement de la mobilité.

### 3 Innovations et projets

#### 3.1 Encouragement de projets

**La LFPr prévoit que la Confédération verse des subventions en faveur de projets de développement de la formation professionnelle et de développement de la qualité (art. 54 LFPr) et en faveur de prestations particulières d'intérêt public (art. 55 LFPr). La CFFP agit en tant qu'organe consultatif dans ce domaine.**

En 2011, 132 demandes de soutien financier ont été déposées auprès de l'OFFT, dont 73 ont été approuvées, 43 se trouvent encore en traitement, douze ont été rejetées et quatre retirées.

La Confédération a engagé un total de 47,9 millions de francs en faveur de l'encouragement de la formation professionnelle. Aux subventions versées selon les art. 54 et 55 LFPr s'ajoutent celles destinées aux projets de développement de la formation professionnelle dans lesquels la Confédération est elle-même active (art. 4, al. 2, LFPr) et celles en faveur des examens professionnels fédéraux, des examens professionnels fédéraux supérieurs et des filières des écoles supérieures (art. 56 LFPr).

Evolution des dépenses en faveur de l'encouragement de la formation professionnelle entre 2009 et 2011

<b>Base légale</b>	<b>2011 (en millions de francs)</b>	<b>2010 (en millions de francs)</b>	<b>2009 (en millions de francs)</b>	<b>Contenus / domaines d'encouragement</b>
Art. 54 LFPr	16,7	23,1	19,4	Développement de la formation professionnelle
Art. 55 LFPr	10,3	12,2	17,5	Prestations particulières d'intérêt public
Art. 56 LFPr	5,6	3,8	3,2	Subventions en faveur des examens professionnels fédéraux, des examens professionnels fédéraux supérieurs et des filières des écoles supérieures
Art. 4, al. 2, LFPr	15,3	16,4	11,4	Projets lancés par la Confédération
<b>Total</b>	<b>47,9</b>	<b>55,5</b>	<b>51,5</b>	

### 3.2 Recherche sur la formation professionnelle

L'OFFT a lancé un programme d'encouragement destiné à soutenir le développement durable de la recherche sur la formation professionnelle en Suisse. Les organes responsables sont les leading houses qui, en tant que réseaux de compétences, se penchent sur des questions essentielles relatives à la formation professionnelle. En 2011, la Confédération a accordé 2,9 millions de francs à la recherche sur la formation professionnelle.

En 2011, cinq leading houses étaient actives :

- Qualité de la formation professionnelle (Université de Fribourg : prof. Fritz Oser)
- Recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (Université de Bâle : prof. Gerhard Steiner)
- Economie de la formation professionnelle, orientation microéconomie (Université de Zurich : prof. Uschi Backes-Gellner et Université de Berne : prof. Stefan C. Wolter)
- Economie de l'éducation, orientation macroéconomie (Université de Genève : prof. Yves Flückiger)
- Technologies pour la formation professionnelle (EPFL : prof. Pierre Dillenbourg, Université de Lausanne : prof. Mireille Betrancourt, Université de Fribourg : prof. Jean-Luc Gurtner)

Les résultats les plus significatifs des activités de recherche des leading houses sont diffusés dans des publications scientifiques internationales et dans le cadre de la série « Recherche sur la formation professionnelle en Suisse ». Une revue internationale sur la formation professionnelle (ERVET)<sup>2</sup>, qui bénéficie du soutien financier de l'OFFT, paraît en outre depuis 2009.

L'IIFP est chargé de la mise en œuvre des résultats de la recherche et de l'échange de savoir avec les autres pays. En mars 2011, il a organisé un congrès international consacré aux aptitudes et aux compétences qui doivent être développées pour répondre aux défis posés à la formation professionnelle. Les résultats les plus récents de la recherche internationale sur la formation professionnelle ont été présentés à cette occasion. Représenté dans chacune des régions linguistiques (sites de Lausanne, de Lugano et de Zollikofen), l'IIFP joue en outre un rôle charnière à l'échelle nationale en faisant le lien entre la recherche et la pratique.

---

<sup>2</sup> Empirical Research in Vocational Education and Training (ERVET), Sense Publishers, Rotterdam.

## **Annexe**

### **I. Membres de la CFFP (période administrative 2008 – 2011)**

---

Agustoni, Valerio	Membre du comité central et président de la commission de la formation professionnelle auprès de SEC Suisse
Backes-Gellner, Uschi	Professeur d'économie d'entreprise à l'Université de Zurich
Davatz-Höchner, Christine	Vice-directrice de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)
Evéquoz, Grégoire	Directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) du canton de Genève
Fehr, Karin	Secrétaire générale de l'Ortra SAVOIRSOCIAL
Gasche, Mark <sup>3</sup>	Secrétaire général de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et de la Conférence Suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU), responsable du domaine de la formation professionnelle à la CDIP
Morand-Aymon, Bernadette	Directrice romande de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)
Polito, Véronique <sup>4</sup>	Secrétaire centrale en charge de la formation auprès de l'Union syndicale suisse (USS)
Renold, Ursula	Directrice de l'OFFT (présidente)
Rösch, Jakob	Secrétaire de l'Ortra AgriAliForm
Sieber, Urs	Secrétaire général d'OdASanté
Sigerist, Peter <sup>5</sup>	Secrétaire central en charge du secteur Formation professionnelle auprès de l'Union syndicale suisse (USS)
Weber-Gobet, Bruno	Responsable de la formation auprès de l'organisation faîtière des travailleurs Travail.Suisse
Wenger, Beat	Président central de l'organisation faîtière pour tous les enseignants des écoles professionnelles BCH/FPS
Wiesendanger, Rita	Cheffe de l'Office de la formation professionnelle du canton des Grisons
Zellweger, Jürg	Membre de la direction de l'Union patronale suisse (UPS)

---

<sup>3</sup> Successeur de Jean-Daniel Zufferey depuis début 2011.

<sup>4</sup> Successeur de Peter Sigerist depuis l'été 2011.

<sup>5</sup> Jusqu'à l'été 2011.

## **II. Tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle**

---

La composition et les tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle sont définies comme suit dans la loi fédérale sur la formation professionnelle.

### **Art. 69 Commission fédérale de la formation professionnelle**

<sup>1</sup> Le Conseil fédéral nomme une commission fédérale de la formation professionnelle.

<sup>2</sup> La commission se compose de quinze membres au plus représentant la Confédération, les cantons, les organisations du monde du travail et les milieux scientifiques. Les cantons peuvent proposer trois membres.

<sup>3</sup> La commission est dirigée par le directeur de l'office.

<sup>4</sup> L'office assure le secrétariat de la commission.

### **Art. 70 Tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle**

<sup>1</sup> La Commission fédérale de la formation professionnelle est chargée des tâches suivantes :

- a. elle conseille les autorités fédérales sur les questions générales relevant de la politique en matière de formation professionnelle et sur les questions de développement, de coordination et d'harmonisation de celles-ci avec la politique générale en matière de formation ;
- b. elle évalue les projets de développement de la formation professionnelle visés à l'art. 54, les demandes de subventions pour des prestations particulières d'intérêt public visées à l'art. 55 et les demandes de soutien dans le domaine de la formation professionnelle visées à l'art. 56 ainsi que les projets de recherche, les études, les projets pilote et les prestations de service dans le domaine de la formation professionnelle et de la formation continue à des fins professionnelles visées à l'art. 48, al. 2, let. b.

<sup>2</sup> Elle peut émettre des propositions de sa propre initiative et fournir des recommandations à l'intention des autorités octroyant des subventions au sujet des projets à évaluer.

## **III. Autres commissions fédérales œuvrant dans la formation professionnelle**

---

**Trois autres commissions fédérales permanentes conseillent l'OFFT dans certains domaines de la formation professionnelle. La CFFP s'est informée des travaux des autres commissions et a coordonné ses activités avec les leurs.**

La **Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP)** est l'organe consultatif pour les questions concernant la maturité professionnelle et en particulier la reconnaissance des procédures de qualification afférentes. Elle se compose de représentants de la Confédération, des cantons, des organisations du monde du travail, des écoles professionnelles et des hautes écoles spécialisées.

La **Commission fédérale pour les responsables de la formation professionnelle (CFRFP)** conseille l'OFFT, d'une part, dans le domaine de la coordination et de la reconnaissance des diplômes pour les responsables de la formation professionnelle et, d'autre part, dans celui de la désignation et de la surveillance des institutions délivrant des diplômes reconnus par la Confédération. Elle se compose de représentants de la Confédération, des cantons, des organisations du monde du travail et des institutions de formation.

La **Commission fédérale des écoles supérieures (CFES)** évalue, à l'intention de l'OFFT, les plans d'études cadres ainsi que les demandes de reconnaissance fédérale pour les filières de la formation

professionnelle supérieure et les études postdiplômes. Elle vérifie également, en collaboration avec les cantons et à l'intention de l'OFFT, si les conditions de reconnaissance sont respectées. Les membres de la CFES représentent la Confédération, les cantons, les organisations du monde du travail et les institutions de formation.

## **IV. Aperçu des principales dispositions légales et des publications parues en 2011**

---

### **Rapports et décisions**

- [DFI/DFE/CDIP:] Déclaration 2011 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation, mai 2011
- [DFE:] Rapport « Titres bachelor et master et dénominations professionnelles » en réponse au postulat 05.3716 « Ordonnance sur les titres attribués par les hautes écoles spécialisées », juin 2011
- [DFE:] Du personnel qualifié pour la Suisse – Une initiative du Département fédéral de l'économie, août 2011
- [Conseil fédéral:] Stratégie de la Confédération en matière d'efficacité des ressources et d'énergies renouvelables, septembre 2011
- [Monitorage de l'éducation en Suisse:] Rapport « PISA 2009 – résultats régionaux et cantonaux », décembre 2011

### **Guides et directives**

- [OFFT:] Subventions fédérales relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs, juillet 2011

### **Conférence sur les places d'apprentissage**

- [OFFT:] Conférence sur les places d'apprentissage 2011 : mesures visant à augmenter la mobilité professionnelle, novembre 2011
- [OFFT:] Conférence sur les places d'apprentissage 2011 : mesures concernant le marché des places d'apprentissage, novembre 2011

### **Publications sur le système suisse de formation professionnelle**

- [OFFT:] La formation professionnelle en Suisse en 2011 – Faits et données chiffrées
- [OFFT:] La formation professionnelle supérieure – Faits et données chiffrées, septembre 2011

### **Evaluations**

- [INTERFACE:] Mandat de recherche sur l'artisanat traditionnel – commandé par l'OFFT et par l'Office fédéral de la culture (OFC), avril 2011
- [IFFP:] Rapport final sur l'intégration de la culture générale dans les procédures de validation – sur mandat de l'OFFT, mai 2011
- [Landert & Partner:] Projet national Case management « Formation professionnelle » – rapport relatif à l'évaluation portant sur la mise en œuvre – sur mandat de l'OFFT, juin 2011
- [OFFT:] La formation professionnelle – un facteur en faveur de la place économique et de la compétitivité de la Suisse, août 2011
- [econcept:] Projet « Avenir des écoles de commerce » : évaluation de la phase d'élaboration – sur mandat de l'OFFT et de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), septembre 2011

- [Institut LINK:] Baromètre des places d'apprentissage, août 2011, rapport détaillé. Enquête auprès des jeunes et des entreprises sur mandat de l'OFFT, LINK, études N° 54157/54158, octobre 2011
- [Moniteur du Marché de l'Emploi Suisse:] Baromètre 2011 des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale. Rapport commandé par l'OFFT, novembre 2011

## V. Interventions parlementaires 2011

---

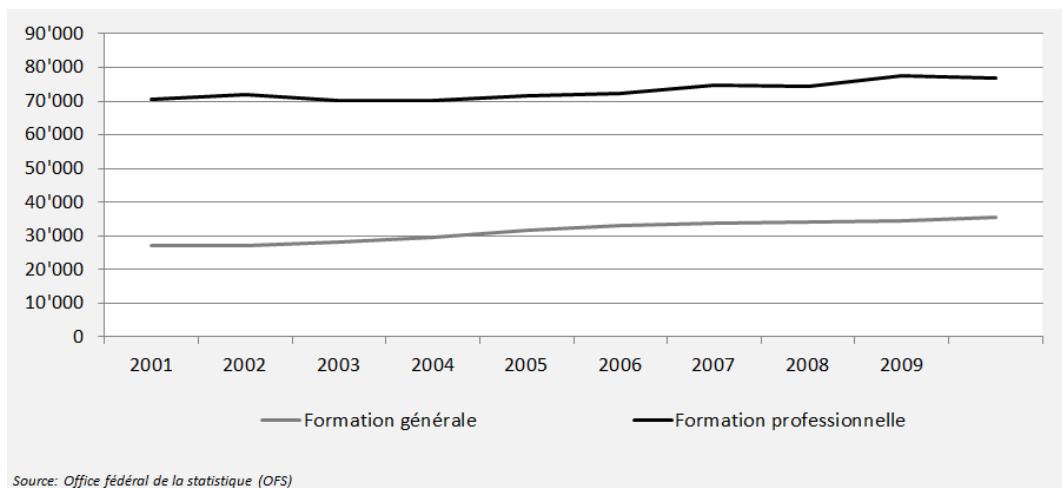
Numéro d'objet	Intervention parlementaire	Auteur	Chambre / canton	Titre
11.1023	Question	Stéphane Rossini	CN / VS	Formation des interprètes en langue des signes
11.3038	Motion	Jean-Claude Rennwald	CN / JU	Combattre l'exclusion par l'emploi
11.3188	Postulat	Felix Müri	CN / LU	Masterplan Cleantech. Et la formation professionnelle ?
11.3290	Interpellation	Sylvia Flückiger	CN / AG	Masterplan Cleantech
11.3483	Postulat	Daniel Jositsch	CN / ZH	Evolution démographique et conséquences pour la formation professionnelle duale
11.3555	Interpellation	Groupe BD	CN	Pénurie de spécialistes dans les domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique
11.3583	Interpellation	Ivo Bischofberger	CdE / AI	Promotion de l'enseignement des nanotechnologies dans le cadre de la formation professionnelle et dans les écoles secondaires supérieures
11.3618	Motion	Andy Tschümperlin	CN / SZ	Création du titre de bachelor professionnel
11.3660	Interpellation	Anita Fetz	CdE / BS	Programme d'études cadre pour la maturité professionnelle. Pourquoi renoncer à une orientation chimie et sciences de la vie ?
11.3665	Motion	Luc Barthassat	CN / GE	Un centime supplémentaire pour la formation
11.3685	Interpellation	Jacques-André Maire	CN / NE	Libre circulation des étudiants de la formation professionnelle supérieure entre les cantons
11.3686	Postulat	Marie-Thérèse Weber-Gobet	CN / FR	Rétablissement la reconnaissance fédérale pour les écoles supérieures
11.3687	Postulat	Hildegard Fässler	CN / SG	Financement des cours préparatoires aux diplômes et aux certificats fédéraux de capacité de la formation professionnelle supérieure
11.3688	Interpellation	Hildegard Fässler	CN / SG	Taxes d'études. Égalité de traitement entre les étudiants du degré tertiaire A et ceux du degré tertiaire B
11.3694	Postulat	Josiane Aubert	CN / VD	Transparence dans le financement indirect fédéral de la formation professionnelle tertiaire B par et dans les cantons
11.3719	Interpellation	Josiane Aubert	CN / VD	Formation professionnelle. Evolution démographique et financement du tertiaire B
11.3721	Interpellation	Jacques-André Maire	CN / NE	Articulation entre tertiaire B et tertiaire A. Perméabilité de notre système de formation et positionnement international

<b>Numéro d'objet</b>	<b>Intervention parlementaire</b>	<b>Auteur</b>	<b>Chambre / canton</b>	<b>Titre</b>
11.3889	Motion	Groupe PDC/PEV/PVL	CN	Encourager et soutenir les possibilités de reconversion et les deuxièmes formations pour le personnel de soins
11.3921	Motion	Ivo Bischofberger	CdE / AI	Masters postgrades des HES. Maintien de la reconnaissance et de la protection des titres
11.3971	Motion	Erich von Siebenthal	CN / BE	Dispenser les professeurs de collège et les professeurs d'école professionnelle de l'obligation d'acquérir des qualifications complémentaires
11.4007	Postulat	Felix Müri	CN / NE	Encourager les jeunes talents à opter pour une formation professionnelle
11.4019	Postulat	Jacqueline Fehr	CN / ZH	Rapport sur les besoins en effectifs dans les professions de la santé
11.4026	Postulat	Gerhard Pfister	CN / ZG	Réduire le taux d'immigration grâce à la formation professionnelle et continue
11.4087	Motion	Otto Ineichen	CN / LU	Privilégier la formation sur les mesures du travail et d'aide sociale

## VI. Indicateurs de la formation professionnelle

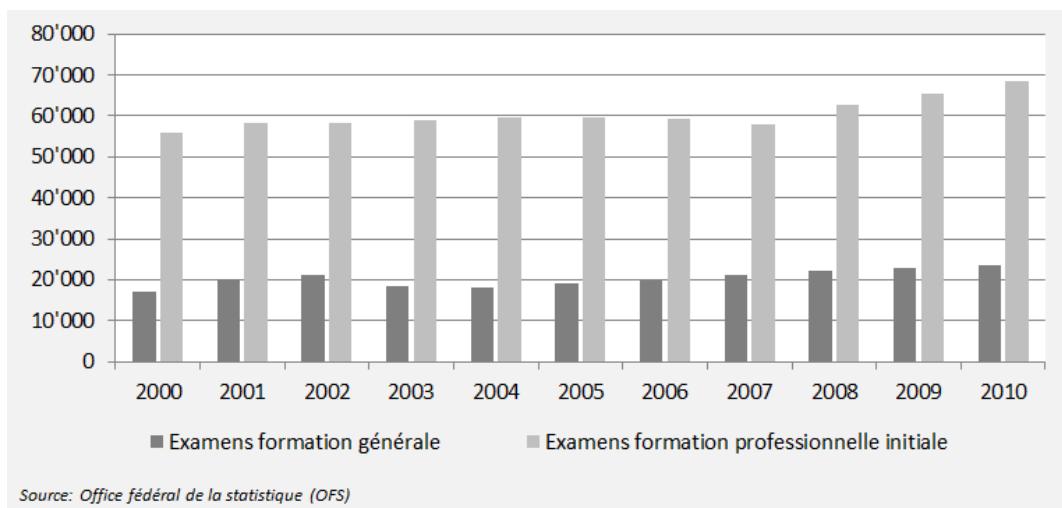
### Personnes en formation au degré secondaire II

La formation professionnelle initiale constitue le domaine le plus important de la formation postobligatoire au degré secondaire II. Ce sont environ deux tiers des jeunes qui choisissent d'entamer une formation professionnelle à l'issue de l'école obligatoire (70 000 à 80 000 personnes par an).



### Diplômes décernés au degré secondaire II

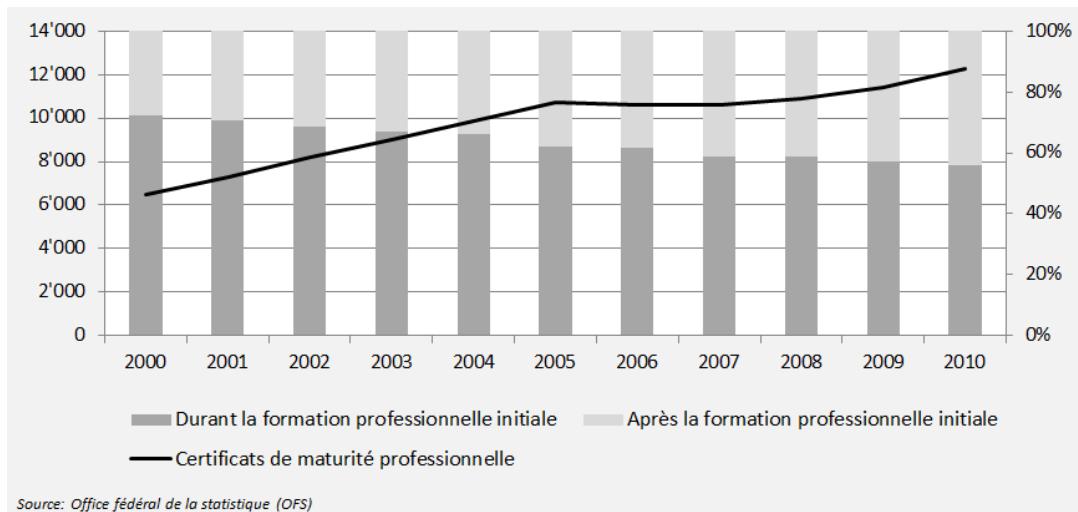
En Suisse, à l'heure actuelle, près de 90 % des jeunes sont détenteurs d'un diplôme du degré secondaire II. Environ 75 % des diplômes décernés proviennent du domaine de la formation professionnelle.



### Certificats de maturité professionnelle

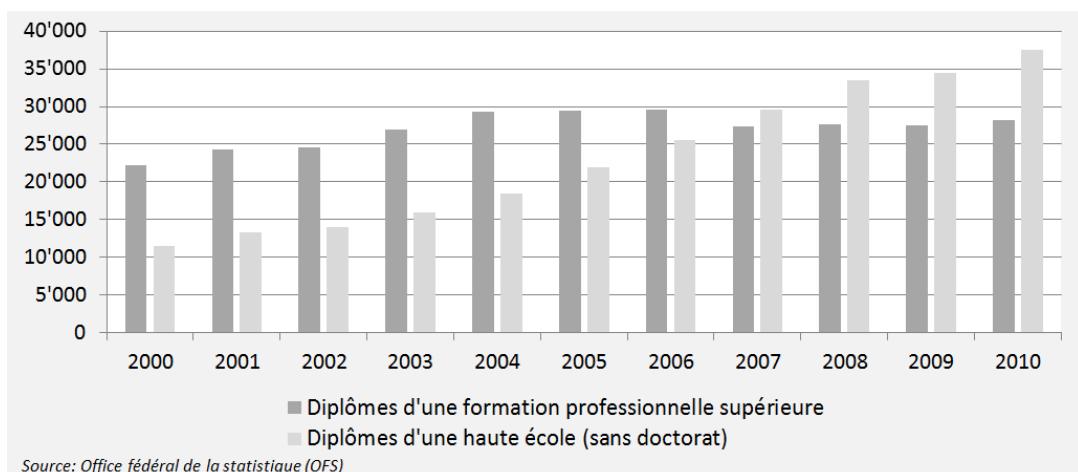
Introduite en 1994 à l'intention des jeunes performants, la maturité professionnelle complète la formation professionnelle initiale par une formation générale approfondie. Les titulaires d'un certificat de maturité professionnelle peuvent accéder aux HES sans avoir à passer d'examen d'admission.

En 2010, 12 200 certificats de maturité professionnelle ont été décernés, dont environ 56 % durant la formation professionnelle initiale et 44 % après celle-ci. Les passerelles (acquisition de qualifications complémentaires) permettent d'intégrer une université ou une école polytechnique fédérale.



## Diplômes du degré tertiaire

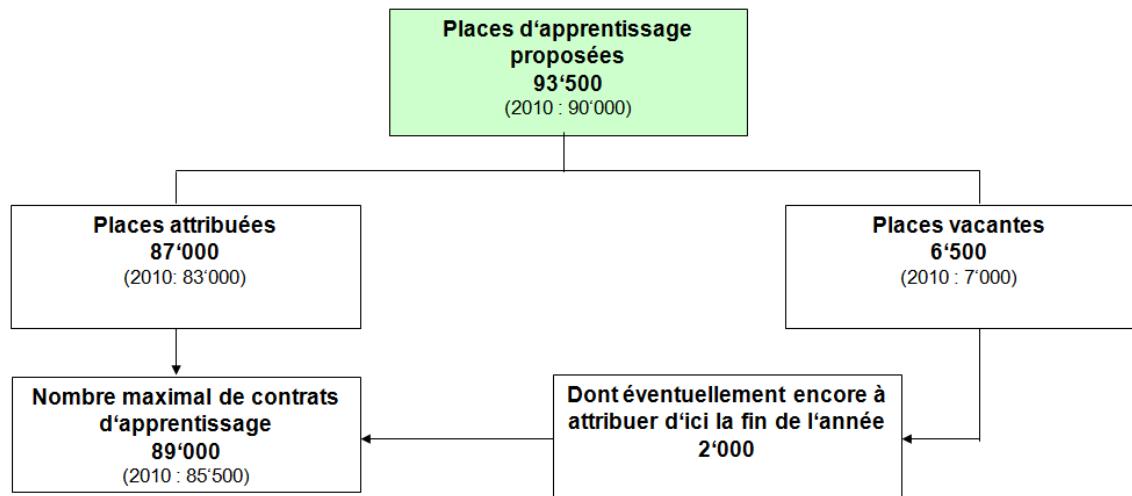
Au degré tertiaire, la formation professionnelle supérieure contribue de manière significative à la création d'un vivier de professionnels et de cadres qualifiés. En 2010, près de 28 000 diplômes et brevets de la formation professionnelle supérieure ont été délivrés<sup>6</sup>. A titre de comparaison, le nombre de diplômes remis dans le domaine des hautes écoles (HES, universités et écoles polytechniques fédérales) était d'environ 37 600 (sans les doctorats).



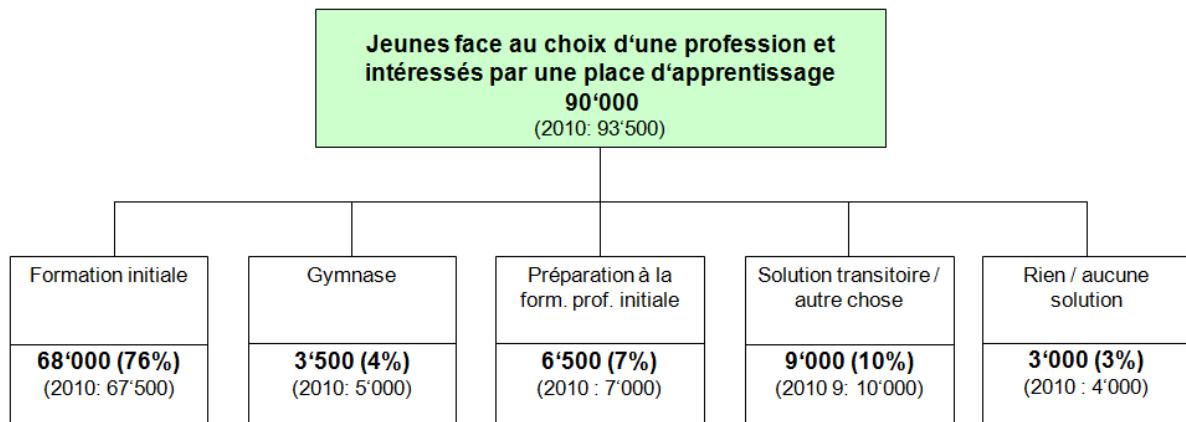
<sup>6</sup> Sur ces 28 000 diplômes ou brevets, environ 24 000 sont reconnus par la Confédération.

## VII. Marché des places d'apprentissage

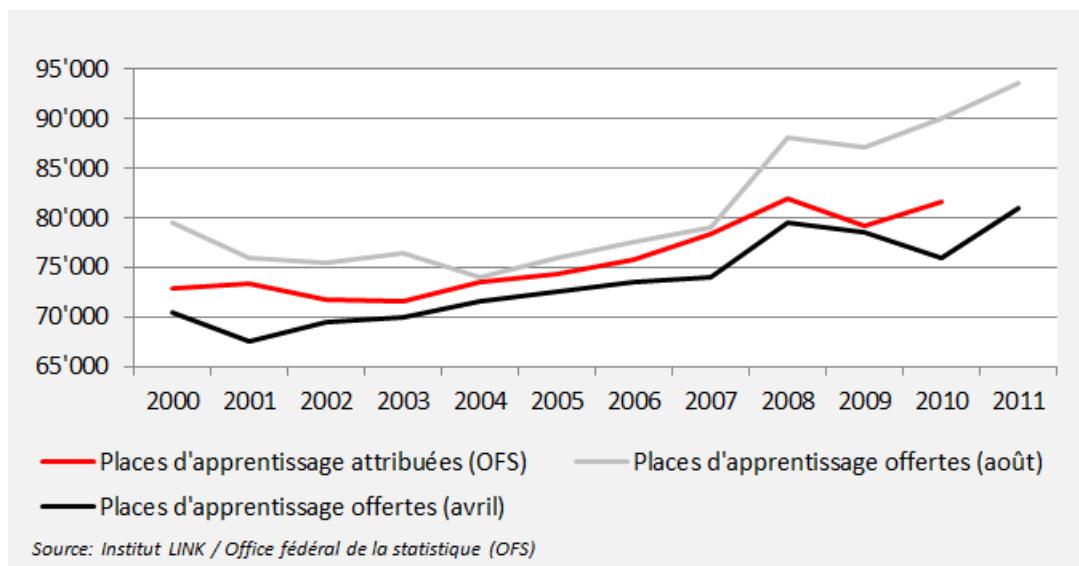
Nombre de places d'apprentissage proposées (jour de référence : 31 août 2011)



Situation des jeunes souhaitant suivre une formation professionnelle initiale (jour de référence : 31 août 2011)



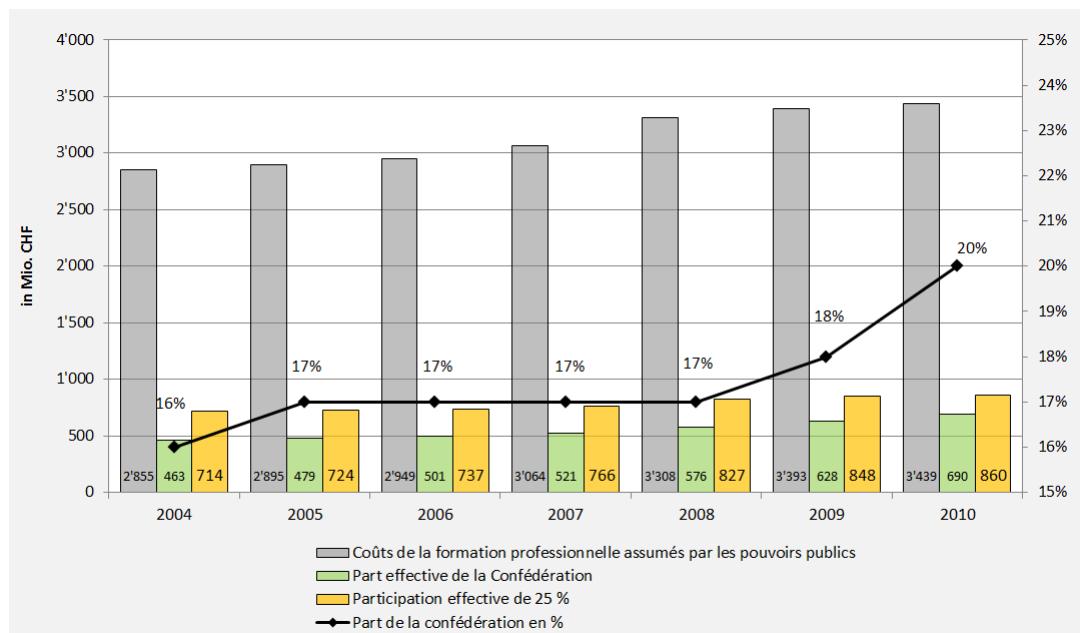
## VIII. Offres de places d'apprentissage et attributions



## IX. Coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics

Les coûts de la formation professionnelle assumés par les cantons sont saisis par le biais du calcul complet des coûts, conformément aux objets de coûts définis dans la LFPr. Ils s'élevaient à 3439 millions de francs en 2010. Représentant plus de 70 % des coûts, les écoles professionnelles constituent le principal objet de coûts. Les écoles supérieures (10 %) et la préparation à la formation professionnelle initiale (7 %) constituent les deuxième et troisième objets de coûts les plus importants.

Evolution des coûts de la formation professionnelle et des subventions fédérales entre 2004 et 2010



Les coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics comprennent, outre les coûts complets cantonaux, les coûts en faveur de l'IFFP et de la recherche sur la formation professionnelle, de même que les subventions fédérales à des tiers<sup>7</sup>.

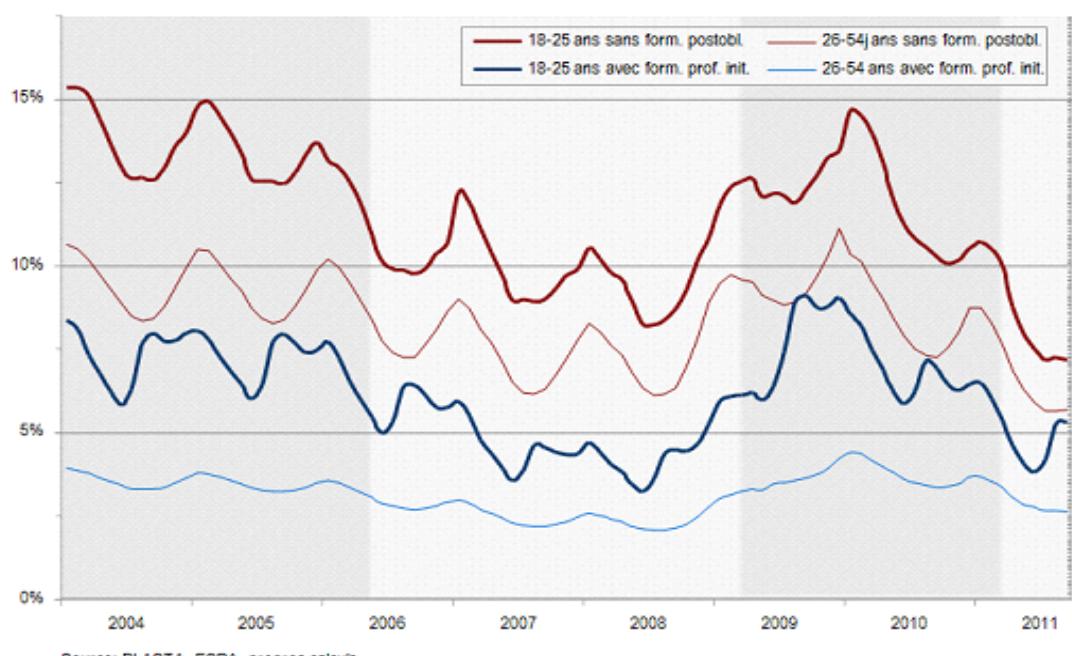
## X. Baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale

Le Moniteur du Marché de l'Emploi Suisse de l'Université de Zurich établit chaque année depuis 2010 le Baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale sur mandat de l'OFFT et en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). La deuxième édition a paru en novembre 2011.

L'objectif de ce Baromètre est de suivre l'évolution de l'offre et de la demande d'emplois destinés aux jeunes ayant terminé une formation professionnelle initiale. Le Baromètre 2011 confirme les principales conclusions de l'année précédente.

Premièrement, un titre de la formation professionnelle initiale offre une bonne protection contre le chômage. Deuxièmement, les analyses montrent que le nombre de postes destinés aux jeunes arrivant sur le marché du travail a certes fortement reculé au cours des dix dernières années, mais il s'est stabilisé ces dernières années. Ce recul est à imputer principalement aux niveaux d'exigences plus élevés que demandent les entreprises en matière d'expérience professionnelle et de formation continue.

Taux de chômage selon l'âge et la formation (progression par mois, 2004 - 2011)



Source: PLASTA, ESPA, propres calculs

Grâce à une meilleure situation conjoncturelle, le marché du travail est plus favorable en 2011 qu'en 2010 pour les jeunes entrant dans la vie active, d'où une diminution du taux de chômage des professionnels ayant l'âge moyen d'entrer sur le marché du travail de 8,7 % à 6,8 % par rapport à 2010 (taux corrigé des variations saisonnières).

<sup>7</sup> Le montant versé par la Confédération à des tiers englobe les montants octroyés par l'OFFT dans le cadre de l'encouragement de projets et du développement de la formation professionnelle, lesquels ne sont pas versés aux cantons.